

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARIEL (code ISIN : FR0010296012)

SICAV - Actions C de Capitalisation EUR

OPCVM de droit français géré par Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement :

La SICAV a pour objectif, au travers d'une gestion active et discrétionnaire, de rechercher une performance (nette de frais) supérieure à l'indice ESTER capitalisé + 2,085%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocation d'actifs privilégiant des actifs plus défensifs en périodes défavorables.

Politique d'investissement :

La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% de son actif net soit en direct, soit via des OPC, en actions de grandes et moyennes capitalisations émises sur les marchés réglementés internationaux de tous secteurs. L'exposition en petites capitalisations (<500 millions d'€) sera limitée à 20% maximum de l'actif net (en direct ou via des OPC). L'exposition aux actions des pays émergents (hors OCDE) ne représentera pas plus de 30% de l'actif net et se fera au travers d'OPC.

L'exposition maximum au risque de change sera de 50% de l'actif net.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% de son actif net en tout type d'obligations ou tout titre de créances négociables quelles qu'en soit la maturité. La majorité des signatures est de type « investissement » avec une notation long terme égale ou supérieure à BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). La SICAV peut s'exposer dans la limite de 20% maximum en émissions de notation inférieure ou égale à CCC (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). Le recours aux agences de notation n'est ni systématique, ni mécanique. L'exposition aux obligations convertibles pourra atteindre 20% de l'actif net.

Les notations publiées résultent d'une confrontation régulière avec les analyses critiques réalisées en interne par la société de gestion. La sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre 0 et +5.

La SICAV peut être investie jusqu'à 100% de son actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) et jusqu'à 30% maximum de son actif net dans des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'exposition aux marchés de matières premières pourra atteindre 20% de l'actif net du Fonds. Cette exposition sera mise en œuvre par des investissements en OPC, notamment en OPC indiciaires cotés (Exchange Traded Funds ou ETF), ou en titres vifs.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés en couverture, exposition ou arbitrage.

L'exposition de la SICAV sur des titres intégrant des dérivés ne peut dépasser 30% de l'actif net.

Autres informations :

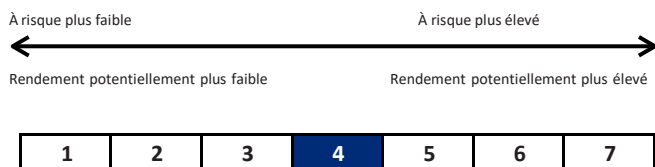
La devise de cette SICAV est l'Euro (EUR). Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

L'investisseur peut souscrire ou racheter ses actions à tout moment chaque jour de bourse ouvert à Paris avant 12 heures (heure de Paris) (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPC.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPC étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPC se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait notamment de sa gestion diversifiée d'allocation d'actifs : actions européennes et internationales, des produits de taux de la zone OCDE et de son exposition aux devises autres que l'Euro.

Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie qui serait incapable de faire face à ses obligations contractuelles et qui pourrait la conduire au défaut de paiement. Ce risque peut intervenir notamment dans le cadre de l'utilisation d'instruments dérivés conclus sur des marchés de gré à gré. Cette situation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC et générer une perte en capital pour l'investisseur.

Risque de liquidité : l'OPC peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPC dans son ensemble.

Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation de la signature ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut entraîner une baisse du cours du titre et donc, proportionnellement, de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : l'OPC peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celles d'un actif sous-jacent. Les fluctuations du prix d'un actif sous-jacent, même si mineur, pourraient entraîner des variations importantes du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,48% TTC de l'actif net
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

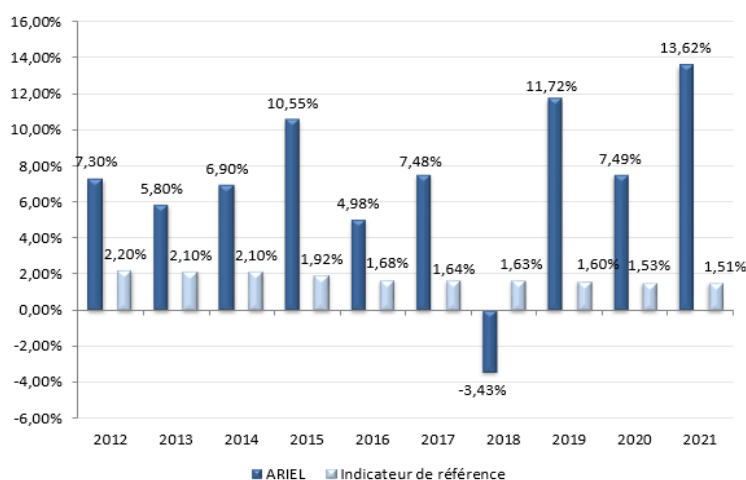
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif de ces frais.

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent (i) ni les commissions de surperformance (ii) ni les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique Frais de fonctionnement du prospectus, qui est disponible auprès de la société de gestion ou sur www.banque-hottinguer.com

PERFORMANCES PASSES



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles sont calculées dividendes et coupons réinvestis après déduction des frais prélevés par l'OPCVM sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.

La SICAV ARIEL a été créée en 2006.

Jusqu'au 31/12/2021, l'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé+2%, à compter du 01/01/2022, l'indicateur de référence est l'ESTER capitalisé + 2,085%

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances affichées à la date du 2 juillet 2018 ont été réalisées avant la date d'effet de la mutation dans des circonstances qui ne sont plus d'actualités.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – 63, rue de la Victoire – 75009 PARIS ou en ligne sur www.banque-hottinguer.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative par action est disponible sur www.banque-hottinguer.com ainsi qu'au siège social de la Société de Gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le statut FATCA de l'OPC, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est : Nonreporting

IGA FFI Model 1. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (« US Persons » dont la définition est disponible dans le prospectus).

La responsabilité de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/12/2022.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.